

pays. Mais quand la classe commerciale a-t-elle fait entendre quelques plaintes sur ce sujet ? où sont les pétitions des chambres de commerce contenant leurs griefs déposées sur le bureau de cette chambre, pour attirer l'attention du parlement, sur les torts que leur fait la loi douanière ? Cette loi, naturellement, est rigoureuse, et elle n'atteindrait pas son but, si elle ne l'était pas.

Les ruses du contrebandier et du marchand malhonnête sont difficiles à déjouer, et il faut que cette classe soit surveillée de près. Lorsque nous avons adopté le système de protection pour les manufactures du pays, il nous a fallu adopter, pour le mettre en vigueur, une loi douanière rigoureuse ; sans cela, tout le système protecteur eût été un vain mot. Nous savons tous ce que sont les fausses factures, ce que sont les stratagèmes du marchand malhonnête. Nous connaissons les artifices variés, auxquels a recours le marchand malhonnête pour éluder la loi, et faire virtuellement de notre pays un pays libre-échangiste, malgré notre système protecteur. Lorsque la classe commerciale de notre pays croira que la loi douanière lui est préjudiciable, elle nous le fera savoir ; mais notre loi a pour objet de protéger le marchand honnête, qui paie tous les droits de douane, conformément à des factures honnêtes, sur les marchandises qu'il importe ; le marchand honnête doit être protégé contre le contrebandier, le marchand peu scrupuleux, qui fait de fausses déclarations, de fausses attestations sous serment, vend à meilleur marché que le marchand honnête, et prive celui-ci de la juste protection qu'il ne peut recevoir que par la loi strictement appliquée. Oh ! ce ne sont pas les honnêtes gens, les marchands honnêtes, qui se plaignent de la loi. Ce sont les contrebandiers, les gens sans scrupules, qui s'en plaignent ; ce sont ceux dans les magasins desquels l'officier de douane découvre la marchandise entrée en contrebande, ainsi que les fausses factures doubles. Mais le marchand honnête reconnaît la nécessité d'une loi rigoureuse et je crois que, dans la classe commerciale, personne n'est plus estimé que mon honorable ami, le ministre des douanes, pour la manière dont il a appliqué la loi, et pour la protection qu'il a accordée à l'honnête marchand contre le contrebandier et le chevalier d'industrie.

L'honorable chef de la gauche dit qu'il y a une autre omission dans le discours du trône ; il nous reproche de n'avoir pas félicité le pays sur sa prospérité, et de n'avoir pas inséré, dans ce discours d'ouverture, un paragraphe pour faire notre propre éloge, ou celui de notre administration. Il n'est pas nécessaire, M. l'Orateur, de faire notre propre éloge ; c'est le pays qui s'en charge. L'honorable chef de la gauche dit de sa suite : « nous sommes peu nombreux. » Pourquoi sont-ils peu nombreux ? C'est parce que le pays ne leur accorde pas autant de confiance qu'il en accorde à notre parti. L'honorable chef de la gauche sait que sous le dôme de l'église St-Paul, à Londres, il y a une célèbre épitaphe à la mémoire de Sir Christopher Wren, laquelle se lit comme suit : *Si monumentum requiris, circumspice* « Si vous cherchez un monument, regardez autour de vous » — c'est-à-dire, ce magnifique édifice. Or, nous disons humblement la même chose ici. Regardez autour de vous ; voyez la prospérité du pays, voyez la confiance, toujours grande, que nous accorde le pays, d'une extrémité à l'autre. C'est là notre meilleur monument, et j'espère que, dans un avenir rapproché, je pourrai voir sur ma pierre tumulaire une inscription analogue à celle que je viens de citer.

M. PATERSON (Braut) : Il pourra voir sa propre tombe.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je verrai ma propre tombe ; je verrai aussi la majorité conservatrice, que je laisserai si vaillante et si forte, derrière moi, qu'elle pourra continuer sa carrière d'après les traditions, qui l'on guidée depuis 1854, et surtout depuis 1878.

M. MILLS (Bothwell) : Dans le même cimetière ?

Sir JOHN A. MCADONALD : Mon honorable ami s'est montré inconséquent dans ses observations sur la question des pêcheries. Mais je crois, comme lui, que nous devons être extrêmement prudents sur ce que nous dirons dans cette chambre, ou dans ce parlement. Vu les présentes relations, qui existent entre les Etats-Unis, le Canada et la mère-patrie, l'Angleterre, il serait extrêmement imprudent d'agir avec précipitation, ou de faire quelques faux pas, qui auraient pour effet de tendre davantage la situation. Mon honorable ami, je crois, admettra que, du moins, sur cette question des pêcheries, la politique de remettre au lendemain ce que l'on doit faire ne manque pas de sagesse. L'honorable chef de la gauche regrette même que le traité des pêcheries n'ait pas été ratifié. Pourtant, la gauche n'en était pas satisfaite, lors de la dernière session. Je ne me souviens pas si l'honorable chef de la gauche a parlé, lui-même, contre ce traité ; mais ceux qui l'entourent l'ont dénoncé avec force comme une entière capitulation — comme donnant beaucoup trop, dans tous les cas, sans obtenir aucune concession en retour. Je crois que l'honorable monsieur s'est aussi prononcé dans ce sens, lorsque le bill, pour ratifier le traité, a été discuté par la chambre. L'honorable chef de la gauche, après avoir trouvé que le traité n'était pas satisfaisant, parce qu'il renonçait à des droits canadiens, qui n'auraient pas dû être sacrifiés, nous dit, maintenant, que nous ne devons pas tenir *mordicus* à des titres anciens ; que nous devons traiter ce sujet comme si c'était une question nouvelle ; que la vraie manière, en effet, d'arriver à une entente avec les Etats-Unis est d'oublier l'ancienne convention de 1818 ; que nous devrions nous efforcer de résoudre cette question en l'abordant avec un esprit plus amical que jamais, et en faisant de nouvelles concessions. L'honorable chef de la gauche nous avait déclaré que le traité faisait trop de concessions ; mais il nous conseille, aujourd'hui, d'être très prudents ; de procéder avec une sage lenteur, et d'essayer, par de nouvelles concessions, par l'action d'un esprit plus amical, d'amener les Etats-Unis à traiter avec nous. Nous ne devons pas, M. l'Orateur, nous engager maintenant, dans une discussion sur ce sujet, et je suis heureux de voir que l'honorable chef de la gauche est aussi de cet avis. La saison de la pêche est passée ; nous sommes maintenant au milieu de l'hiver, et lorsque le printemps arrivera, comme l'a fait remarquer l'honorable monsieur, il y aura un nouveau président des Etats-Unis, un nouveau gouvernement chez nos voisins. Or, je suis très heureux de pouvoir constater que sous ce nouveau gouvernement la question d'un arrangement, qui pourrait être prochainement reprise en considération, n'aura plus pour obstacle le fait d'un président chef de l'exécutif, en opposition avec un sénat, qui est la principale branche de cet exécutif. Nous n'avons aucune raison de croire que le nouveau gouvernement en question se montrera moins sympathique à l'égard de l'Angleterre, ou du Canada, que son prédécesseur. Nous n'avons aucune raison de croire que le nouveau gouvernement en question sera moins disposé que son prédécesseur à entamer avec nous des négociations pour faire disparaître toute cause propre à rompre l'amitié, qui existe entre le Canada et les Etats-Unis. Nous avons au contraire, la satisfaction de croire que si le nouveau président des Etats-Unis et l'Angleterre arrivaient à un arrangement sur cette question, cet arrangement serait, en toute probabilité, ratifié par le sénat des Etats-Unis dont la majorité appartient au parti politique, auquel le nouveau président appartient lui-même.

Je ne dirai rien de plus, M. l'Orateur. Je félicite encore une fois mon honorable ami d'avoir, dans son discours, adopté le ton de la bienveillance et j'espère, j'en ai même la conviction, que tout ira bien durant la présente session. Nous ne mettrons peut-être pas le monde en feu ; mais avec l'assistance de l'honorable monsieur à l'aide de sa critique sincère, nous pourrions faire adopter plusieurs projets utiles, plusieurs lois, qui tendront au développement et au progrès de notre cher Canada.